

Le 15 décembre 2022

## **Pour une meilleure insertion professionnelle des personnes réfugiées : le Groupe SOS publie une étude et formule des propositions**

**Le Groupe SOS, groupe associatif leader de l'entrepreneuriat social en Europe, présente, à l'occasion de la Journée mondiale des personnes migrantes et des personnes réfugiées, les résultats de son étude sur l'insertion socio-professionnelle des personnes bénéficiant de la protection internationale.**

**Objectif : interroger les réfugié.e.s pour identifier leurs profils, leurs besoins ; questionner des employeurs et des travailleurs sociaux, et ainsi mieux connaître les freins à leur emploi, et les actions à mettre en place.**

En France, entre le 24 février et le 9 juin 2022, 59 337 personnes déplacées ont été recensées à l'entrée du territoire national, dont 98% de ressortissant.e.s ukrainien.ne.s<sup>1</sup>. Près de 3 500 d'entre elles et eux ont été accueilli.es au sein des structures du Groupe SOS.

Au-delà de la solidarité spontanée de citoyen.ne.s, la guerre en Ukraine a suscité une solidarité de la part des entreprises, qui se sont engagées pour former et employer les réfugié.e.s ukrainien.ne.s. Les personnes réfugiées sont la plupart du temps accueillies dans l'urgence, ce qui ne permet pas toujours de bien connaître leurs besoins spécifiques d'accompagnement vers l'emploi.

Le Groupe SOS, aux côtés de Groupe SOS Consulting, activité de conseil transverse du Groupe SOS, a souhaité lancer une étude, en collaboration avec les réfugié.es accueilli.es et les professionnel.les de terrain, pour mieux connaître les profils des personnes placées sous protection temporaire (ici les ukrainien.ne.s), des réfugié.e.s venu.e.s d'autres pays, leurs compétences, et ainsi connaître les besoins spécifiques d'accompagnement vers l'emploi.

**Le Groupe SOS et Groupe SOS Consulting en publient aujourd'hui les résultats, et formulent quatre propositions principales.**

---

<sup>1</sup> Ministère de l'Intérieur, 2022

## Les résultats de l'étude

### Les résultats auprès des personnes bénéficiant de la protection internationale (BPI), spécifiquement les personnes bénéficiant de la protection temporaire (BPT)<sup>2</sup>

Les personnes bénéficiant de la protection internationale présentent des caractéristiques socio-démographiques et économiques spécifiques : majoritairement des femmes, entre 30 et 40 ans, séparées de leur conjoint resté au pays, et avec un niveau de qualification élevé.

L'accès à l'emploi en France est identifié comme important par 80% des répondant.e.s, la moitié étant déjà en recherche d'emploi (51%). **75% d'entre elles et eux envisagent une reconversion professionnelle.**

De plus, les **freins à l'insertion professionnelle** sont multiples : **la barrière de la langue, l'accès au logement, ou encore la connaissance du marché du travail.** Les autres bénéficiaires de la protection internationale sont davantage contraints par l'urgence de disposer d'une source de revenus, ce qui, ajouté à leur faible niveau de qualification, les pousse souvent à accepter n'importe quel travail, même non déclaré et précaire.

### Les résultats auprès des travailleurs sociaux en structures d'accueil

Parmi les retours des travailleurs sociaux, on retrouve une forte demande d'amélioration des régimes d'accueil de tous les bénéficiaires avec des procédures administratives simplifiées et accélérées comme ce fut le cas pour les Ukrainien.e.s, mais aussi **la volonté de renforcer les liens avec les entreprises pour les encourager à embaucher des bénéficiaires.**

La sensibilisation et la formation des prescripteurs comme les conseillers Pôle Emploi ou encore les agents de Préfecture sur les besoins de ces publics ont aussi été relevées.

### Les résultats auprès des entreprises

Les bassins d'emploi d'Île-de-France et de PACA sont dynamiques, avec des projets de recrutement en hausse mais une difficulté à embaucher : l'IDF compte près de 532 980 projets de recrutement (+11,6% par rapport à 2021). La région PACA présente 291 000 projets (+13,6%). **Ce sont les agglomérations qui concentrent le plus de projets de recrutement, ce qui soulève des enjeux d'accessibilité pour les bénéficiaires de la protection internationale** : le coût de la vie y est élevé, et l'accès au logement laborieux.

**L'intégralité (100%) des employeurs interrogés font part de leur expérience positive après l'accueil d'une personne réfugiée au sein de leur entreprise.**

Les employeurs interrogés expriment néanmoins des **besoins d'accompagnement**, portant sur la **formation/sensibilisation** des managers pour lutter contre les **stéréotypes**, la **préparation** de

---

<sup>2</sup> Depuis mars 2022, les pays de l'UE ont accordé le statut de "protection temporaire" aux Ukrainiens et Ukrainiennes fuyant leur pays. Les ressortissants ukrainiens reçoivent l'autorisation provisoire de séjour qui leur permet d'exercer une activité professionnelle. *Source : Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre).*

l'accueil de personnes BPI, ainsi que l'**adaptation** du cadre de travail (horaires, accessibilité du lieu de travail).

#### Cadre juridique et dispositif de soutien

**La création d'un statut de bénéficiaire de la protection temporaire a permis d'expérimenter des dispositifs simplifiés et accélérés** pour l'accueil et l'insertion des publics déplacés venus d'Ukraine. Se pose actuellement la question de la pérennisation de ces dispositifs et de leur généralisation à d'autres publics également bénéficiaires de la protection internationale. De plus, **l'opacité du système d'équivalence des diplômes** et la rigidité des systèmes de validation des compétences peuvent constituer des freins administratifs importants, dissuasifs pour les employeurs et induisant parfois un **déclassement professionnel et social pour les personnes étrangères.**

### **Nos 4 recommandations principales, pour une meilleure intégration socioprofessionnelle des personnes réfugiées**

**Cette étude menée par le Groupe SOS permet de formuler plusieurs recommandations** pour l'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des personnes bénéficiant de la protection internationale.

#### **1. Un accompagnement global et individualisé à l'emploi, notamment à l'échelle territoriale**

L'insertion professionnelle des bénéficiaires de la protection internationale se trouve limitée par la présence de freins à l'emploi : accès à un logement, maîtrise du français, mobilité, garde d'enfants, maîtrise des outils numériques, santé physique et mentale...

Les programmes d'accompagnement global et individualisé à l'échelle territoriale sont particulièrement efficaces : ils prévoient un bilan complet de la situation des personnes lors d'entretiens individuels, puis proposent l'accès à un accompagnement sur mesure en lien étroit avec les acteurs du service public de l'emploi. Il faut donc maintenir, en complément des futures plateformes AGIR, centrées sur la question de l'emploi et du logement, des projets d'accompagnements renforcés pour celles et ceux qui cumulent certains freins à l'emploi notamment sur les questions de santé, de langue, de fracture numérique, de mobilité... De plus, il est impératif de reconnaître plus rapidement les permis de conduire et les compétences via une adaptation des VAE aux compétences acquises dans des pays étrangers ou lors des parcours d'exil.

#### **2. Un accompagnement à la mobilité géographique**

Conditions éprouvantes de leur arrivée, regroupements, manque de repères, méconnaissance des opportunités en régions... La mobilité est source d'appréhension pour les bénéficiaires de la protection internationale. Pourtant, certains territoires présentent davantage de perspectives d'emploi et de meilleures conditions de vie.

Des expériences réussies - tels que le programme EMILE déployé par le Groupe SOS à Rouen - illustrent le besoin d'accompagner les mobilités géographiques des personnes réfugiées, avec l'ensemble des acteurs des communes d'accueil (élus, associations, employeurs, citoyens, etc.).

### **3. Des cours de français langue étrangère (FLE) à visée professionnelle, et la possibilité d'ouvrir ces cours aux demandeurs d'asile pendant la procédure d'instruction de leur demande ;**

La maîtrise du français est l'un des principaux freins à l'accès à l'emploi des personnes réfugiées. L'apprentissage du français langue étrangère (FLE) à visée professionnelle doit être initié le plus tôt possible dans la démarche d'accueil. Il faut ouvrir l'apprentissage du français dès le dépôt de la demande d'asile et compléter les cours de FLE obligatoire de l'OFII, souvent insuffisants, par des ateliers sociolinguistiques à visée professionnelle.

Pour qu'il soit efficace, l'apprentissage du FLE doit se faire de concert avec un bilan de compétences du bénéficiaire, et donner une large place à des mises en situation pratique.

### **4. L'accompagnement et la formation des employeurs ;**

De nombreux employeurs sont confrontés à des difficultés de recrutement. C'est le cas dans les secteurs/métiers en tension dans les territoires plus isolés. Un certain nombre d'employeurs ont manifesté leur envie d'embaucher des personnes réfugiées, mais malgré la bonne volonté, des freins subsistent.

L'accompagnement et la formation des employeurs sont indispensables : sensibilisation/formation des managers afin de lutter contre les stéréotypes ; préparation de l'accueil de personnes BPI/BPT ; adaptation du cadre de travail (horaires, accessibilité du lieu de travail...). Il faut impérativement ouvrir des enveloppes dédiées à la formation des entreprises à l'accueil des personnes étrangères (interculturalité, etc) et développer les mises en lien individuelles via le tutorat, le parrainage...

Il pourrait être pertinent de créer des services sociaux au sein des entreprises, des branches sous forme de MEDEF départementaux, pour accompagner les personnes étrangères embauchées selon leurs besoins : leur maîtrise de la langue, des codes socio-culturels, leurs droits souvent encore fragiles (sécurité sociale, CAF...). La durabilité de leur relation à l'emploi, leur bien-être dans leur fonction et leur environnement professionnel, dépendent largement de leur capacité à trouver de l'aide pour se repérer dans les procédures de l'administration française, maîtriser leur communication, et éviter les ruptures qui conduiraient inévitablement à une situation d'exclusion.

**Retrouvez le détail des actions proposées : {Lien vers dossier 16 décembre sur site web Groupe}**

#### **Méthodologie**

*L'étude a été menée depuis avril 2022, en plusieurs étapes sur l'ensemble du territoire national, avec un focus sur les régions Ile-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur, et autour de plusieurs publics : les bénéficiaires, les employeurs, les travailleurs et travailleuses sociales en structures d'accueil. Le questionnaire a été soumis en plusieurs langues (français, anglais, ukrainien et russe). Près de 500 personnes y ont répondu. Une majorité de répondants (67%) sont bénéficiaires de la protection temporaire (Ukrainien.ne.s), 17% ont un statut de réfugié, et 11% un statut de protection subsidiaire.*

#### **A propos**

**Le Groupe SOS**

*Être solidaire, c'est agir et innover auprès de celles et ceux à qui la société n'accorde pas toujours une juste place. Pour cela, le Groupe SOS Solidarités agit pour les personnes en situation de vulnérabilités : personnes en situation de handicap ; concernées par des addictions ou des violences ; sans domicile fixe ; demandeurs d'asile et réfugiées ; vivant avec le VIH ; victimes de la prostitution ; travailleuses et travailleurs du sexe...*

*Le Groupe SOS Solidarités fait partie du Groupe SOS, un groupe associatif, leader de l'entrepreneuriat social en Europe. Il regroupe 650 associations, entreprises sociales et établissements, qui combattent, agissent et innovent au profit des personnes en situation de vulnérabilité, des générations futures et des territoires. Depuis sa création en 1984, lors des années sida, le Groupe SOS : combat toutes les exclusions ; agit pour l'accès de toutes et tous à l'essentiel, en venant notamment en aide à des associations et entreprises pour sauvegarder leurs emplois et activités ; et innove face aux enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux. Non-lucratif, sans actionnaire, le Groupe SOS et ses 22.000 personnes employées agissent en France et dans plus de 40 pays dans le monde.*

### **Groupe SOS Consulting**

*GROUPE SOS Consulting est l'activité de conseil transversal du Groupe SOS. Premier cabinet de conseil en France dans la prise en compte des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux, GROUPE SOS Consulting accompagne les organisations qui anticipent l'évolution des pratiques et des modes de consommation. En France et à l'international, GROUPE SOS Consulting soutient la transformation des entreprises, des associations mais aussi des pouvoirs publics qui souhaitent contribuer à une économie plus durable et inclusive, une économie qui concilie impact social et performance.*

### **CONTACT PRESSE GROUPE SOS**

**Fiona Guitard**

Responsable de la communication externe et des relations presse  
[fiona.guitard@groupe-sos.org](mailto:fiona.guitard@groupe-sos.org) | 07 88 44 26 19